SAISINE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS (C.D.O.E.A.S.D)

A retourner pour le 29 novembre 2023 au plus tard à l'IEN de la circonscription

Premier degré

Rappel : La CDOEASD n'est pas compétente pour orienter les élèves lorsqu'un dossier MDPH est constitué

<u>Ecole</u>
Circonscription:
Nom de l'école :
Commune école.
Secteur de collège
Téléphone :
Elève: F ou M (1)
NOM et PRENOM :
Classe :
Norm du (des) responsable(s) legal (aux), pere, mere, (2) (domicile de releve)
Adresse
Code postalVille
Code postalville
Cadre réservé au(x) responsable(s) légal(aux)
Information à la famille :
M./Mme (nom, prénom)
Représentant(s) légal(aux) de l'élève (nom/prénom) :
Déclare(nt) avoir été informé(s) de la proposition d'orientation en EGPA de leur enfant.
Observations:
ALe/ 20
Signature(s)
N.B. : Si les parents sont séparés, il est souhaitable qu'une fiche soit remplie par chacun.
1) entourer 2) barrer les mentions inutiles Il est indispensable de signaler à la CDOEASD toute modification d'adresse ou d'école jusqu'à la date d'affectation en sixième.
DateSignature du directeur (trice) :
Visa de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du 1er degré :

Le dossier de renseignements scolaires et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur le site ASH02 https://ash.dsden02.ac-amiens.fr